

XAVIER LANNELUC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

ASSOCIATION LE FESTIN
1 QUAI ARMAND LALANDE
33800 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2007

Xavier LANNELUC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

ASSOCIATION LE FESTIN

1 Quai Armand Lalande
33800 BORDEAUX

Exercice 2007

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire annuelle, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association LE FESTIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les informations fournies aux adhérents.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

D OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 225.235, 1^{er} alinéa, du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

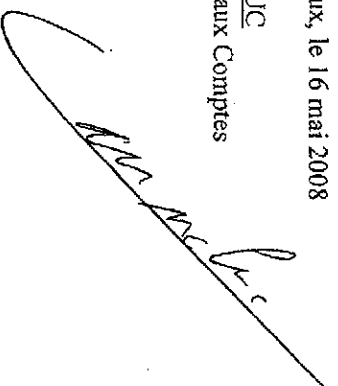
III) INFORMATIONS FOURNIES AUX ADHERENTS :

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications des informations fournies aux adhérents.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bordeaux, le 16 mai 2008

X. LANNELUC
Commissaire aux Comptes





IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Tenir à date du service

Exercice ouvert le **01/01/2007** et clos le **31/12/2007**
 Déclaration soumise et payée : feuille d'ensemble du groupe (cocher la case)
 régime simplifié d'imposition (art. 164 A du Code de procédure fiscale)

Adresse de service
 du destinataire
 Assises de
 déclaration
**31E BORDEAUX AVAIL
 RUE JULES FERRY
 33090 BORDEAUX CEDEX**

Adresse du déclarant (quand celle-ci est
 différente de l'adresse du destinataire) et/ou
 adresse du siège social si celle-ci est différente du
 principal établissement

A IDENTIFICATION

Dénomination du
 déclarant
 Identifiant
**LE FESTIN (consolidé)
 Bât. G2, Quai Armand Lalande
 33300 BORDEAUX**

651	319565	3 7 7 9 6 1 0 7 3 0 0 0 4 8
USP	IFU	N° dossier
		N° SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
 Editions et ventes de revues

Si vous avez changé d'activité, cocher la case

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Revenu fiscal	Revenu imposable au taux de 33 1/3 %	96 789	Revenu imposable au taux de 15 %	38 120	Débit Report de l'exercice N° 4570083A du 15/12 au 30/03/08
2 Plus-values à long terme					
3 Plus-values à long terme					
4 Revenus de cession					
5 Revenus de cession					

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
<p>Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles implantées en zones d'activités ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retenus dans les résultats mentionnés en C1 et C2 à C7. 2 quartier</p>									
<p>Autres abattements et exonérations</p>									

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur Internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie
 du comptable et/ou du conseil
 N° département du CGA

SAS FIBOR 1 impasse des Mûriers 33700 MERIGNAC 05.57.92.29.60

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
 Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

A. BORDEAUX le 11/04/2008
 Signature et
 X. ROSAN
 Directeur

Designation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(A ne renvoyer que sur CS exemptées « en continu »)
DB PESTUN (conseil de)
31/12/2007

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

Voitures affectées aux activités suivantes :	Proportaire (P) ou non (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Proportaire (P) ou non (NP)

figurant à l'écrit de l'entreprise, ou dont celle-ci assume les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	Rétrocessions d'immobilisations de commissionnaire de courtage

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALEES A LONG TERME (MVL)

MVL (1) - montant reporté de l'exercice précédent	Taux de 15 % (art. 219 I a 1 ^{er} et a 4 ^{ème} du CGI)	Taux de 8 %* (art. 219 I a 4 ^{ème} bis du CGI)
MVL (2) - montant sur les MVL de l'exercice		
MVL (3) - montant au cours de l'exercice		
MVL (4) - montant à reporter		

(1) MVL : le montant initial imposable de 8 % puis 0 % ne sont plus reportables sur les exercices suivants à compter du 01/01/2007

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déclarer leur statut comptable (Art. 223 V bis 1^{er} du CGI)

Statut déclaré dans le groupe de la société déclarante :

Statut déclaré dans le groupe de la société déclarante (si elle n'est pas membre du groupe) (Report du résultat d'au moins le tableau n° 2058 (A/D/S)) :

Plus ou moins-values à long terme affectées à l'exercice précédent (indiquer « ou selon le cas ») :

Plus ou moins-values à long terme imposées au taux de 15 % :

Plus ou moins-values à long terme imposées au taux de 8 %* (pour les exercices ouverts à compter du 1/1/2007) :

Gauche de l'exercice (1) : Droite de l'exercice (2) :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse (au lieu d'imposition) et n° d'identification de la société mère

N° SIRET

Désignation de l'entreprise : LE FERSTUN (consolidée) Adresse de l'entreprise : Bât. G2, Quai Armand Jalande 33300 BORDEAUX Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
 Numéro SIRET* : 37796107300048 Durée de l'exercice précédent* : 12
 Néant *

	Exercice N clos le		N-1		
	3 1 1 2 2 0 0 7	3 1 1 2 2 0 0 6	3 1 1 2 2 0 0 7	3 1 1 2 2 0 0 6	
Capital souscrit non appelé (I)	AA	Bout		Net	Net
Frais d'établissement *	AB				
Frais de développement *	CX				
Concessions, brevets et droits similaires	AF	22 437	18 800	3 637	3 62
Fonds commercial (I)	AH				
Autres immobilisations incorporelles	AJ				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
Terrains	AN				
Constructions	AP				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
Autres immobilisations corporelles	AT	99 712	52 462	47 251	50 382
Immobilisations en cours	AV				
Avances et acomptes	AX				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
Autres participations	CU	85		85	85
Créances rattachées à des participations	BB				
Autres titres immobilisés	BD				
Prêts	BF				
Autres immobilisations financières*	BH	2 648		2 648	2 344
TOTAL (II)	BI	124 882	71 262	53 621	53 173
Matières premières, approvisionnements	BL				
En cours de production de biens	BN				
En cours de production de services	BP				
Produits intermédiaires et finis	BR	446 264	351 630	94 633	91 241
Marchandises	BT				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	205 571	2 279	203 292	142 626
Autres créances (3)	BZ	6 655		6 655	4 998
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
Disponibilités	CF	56 640		56 640	24 510
Charges constatées d'avance (3)*	CH	34 772		34 772	27 241
TOTAL (III)	CI	749 901	353 909	395 992	290 616
Frais d'émission de titres	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif *	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	874 783	425 170	449 613	343 789
Remarques : (1) Dont droit au bail :					
Clause de réserve de propriété *					
Stocks :					
Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2027

2

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I N°2051 2008

		Designation de l'entreprise <u>LE FESTIN (consolidé)</u>		Néant <input type="checkbox"/> *													
				Exercice N	Exercice N-1												
		CAPITAUX PROPRES															
	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA															
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB															
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC															
	Réserve légale (3)	DD															
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE															
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF															
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	180 338	180 338													
	Report à nouveau	DH	(88 466)	(114 767)													
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	96 906	26 301													
	Subventions d'investissement	DJ															
	Provisions réglementées *	DK															
	TOTAL (II)	DL	188 777	91 871													
	Produit des émissions de titres participatifs	DM															
	Avances conditionnées	DN															
	TOTAL (III)	DO															
	Provisions pour risques	DP		2 735													
	Provisions pour charges	DQ															
	TOTAL (III)	DR		2 735													
	Emprunts obligataires convertibles	DS															
	Autres emprunts obligataires	DT															
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 273	18 572													
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW															
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51 442	61 167													
	Dettes fiscales et sociales	DY	88 469	49 595													
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ															
	Autres dettes	EA	73														
	Produits constatés d'avance (4)	EB	109 578	119 849													
	TOTAL (IV)	EC	260 836	249 183													
	Ecart de conversion passif *	ED															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	449 613	343 789													
	Écart de réévaluation incorporé au capital	EB															
(1)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC															
(2)	Dont <table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="border: none;">{</td> <td style="border: none;">Écart de réévaluation libre</td> <td style="border: none;">ID</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">}</td> <td style="border: none;">Réserve de réévaluation (1976)</td> <td style="border: none;">IE</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	{	Écart de réévaluation libre	ID				}	Réserve de réévaluation (1976)	IE				IE			
{	Écart de réévaluation libre	ID															
}	Réserve de réévaluation (1976)	IE															
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EH															
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	260 836														
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH															

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'exercice : LB FESTIN (consolidé)

Exercice N

Neant *

	France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	Exercice (N+1)
	FA	FB	FE	FF		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises*	493 769				493 769	281 904
Production vendue		FD				
biens* (6)		FG	294 667	FH	294 667	159 464
services* (7)		FJ	788 435	FK	788 435	441 368
Chiffres d'affaires nets*						
Production stockée*						
Production immobilisée*						
Subventions d'exploitation					133 764	157 899
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					319 471	260 292
Autres produits (1) (11)					2	3
Total des produits d'exploitation (2) (1)					1 241 672	859 561
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						
Variation de stock (marchandises)*					(38 286)	(100 009)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					460 630	341 633
Impôts, taxes et versements assimilés*					6 022	7 968
Salaires et traitements*					193 379	165 729
Charges sociales (10)					75 674	62 691
Dotations d'exploitation					13 141	12 284
- dotations aux amortissements*						
- dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					351 709	316 736
Pour risques et charges : dotations aux provisions						2 735
Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)					40 552	24 138
Total des charges d'exploitation (4) (11)					1 102 821	833 905
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					138 852	25 656
PRODUITS FINANCIERS						
Bénéfice attribué ou perte transférée*						(III)
Perte supportée ou bénéfice transféré*						(IV)
Produits financiers de participations (5)					2	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						
Autres intérêts et produits assimilés (5)						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (V)					2	
CHARGES FINANCIÈRES						
Dotations financières aux amortissements et provisions*						
Intérêts et charges assimilées (6)					914	839
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)					914	839
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					(912)	(839)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					137 940	24 817

4

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I N°2053 2008

Désignation de l'entreprise

LE FESTIN (consolidé)

Néant *

		Exercice N			Exercice N - 1		
		HA	156		5 750		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HB	3 623				
Produits exceptionnels sur opérations en capital *							
Reprises sur provisions et transferts de charges		HIC					
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	3 779		5 750		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		HE	3 459		1 019		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HF	3 373				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HG					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HH	6 832		1 019		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HI	(3 053)		4 731		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HI					
Impôts sur les bénéfices *		HIK	37 981		3 247		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 245 454		865 311		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HLM	1 148 548		839 010		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HM	96 906		26 301		
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO					
(2) Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afferents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HO					
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		HO					
(4) Dont charges d'exploitation afferentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HO					
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		HO					
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		HO					
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HO					
(9) Dont transferts de charges		HO					
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		HO					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		HO					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		HO					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		HO					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (S) le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		HO					
Perte remise chèques		HO					
		HO					
		HO					
		HO					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		HO					
Redressement Urssaf 2006		HO	2 735				
Charges droits auteurs non comptabilisées en 2006		HO	410				
Solde comptes clients 2006		HO			119		
solde chèques 2004 jamais encaissés		HO			37		

(Ne pas reporter le montant des lignes)

Designation de l'entreprise		IB PESTIN (consolidé)		Ajustements		Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Acquisitions, cessions, reports et virements de poste à poste	
		TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III	
Frais d'établissement et de développement		CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE	
		18 561		3 876		KF	
Terrains		KG		KH		KI	
Sur sol propre		L9		KJ		KL	
Sur sol d'autrui		M1		KM		KN	
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		M2		KP		KQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KR		KS	
Autres immobilisations corporelles		M4		KV		KW	
Matériel de transport *		M5		KY		KZ	
Matériel de bureau et mobilier informatique		M6		L1		L2	
Emballages récupérables et divers *		M7		L3		L4	
Immobilisations corporelles en cours		M8		L5		L6	
Avances et acomptes		M9		L7		L8	
		TOTAL III		LN		LO	
		98 128		9 409		LP	
Participations évaluées par mise en équivalence		O1		O2		O3	
Autres participations		O4		O5		O6	
Autres titres immobilisés		O7		O8		O9	
Prêts et autres immobilisations financières		O9		O10		O11	
		TOTAL IV		O12		O13	
		2 429		303		O14	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		O15		O16		O17	
		119 118		13 588		O18	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Dotation		Réévaluation	
		par virement de poste à poste		par exercice à décrire au bilan dans les services ou résultats		au titre de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CO0		DO0	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		CO1		DO1	
		NO		CO2		DO2	
Terrains		NO		CO3		DO3	
Sur sol propre		NO		CO4		DO4	
Sur sol d'autrui		NO		CO5		DO5	
Constructions		NO		CO6		DO6	
Inst. gales, agencés et am. des constructions		NO		CO7		DO7	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		NO		CO8		DO8	
Autres immobilisations corporelles		NO		CO9		DO9	
Inst. gales, agencés, aménagements divers		NO		CO10		DO10	
Matériel de transport		NO		CO11		DO11	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		NO		CO12		DO12	
Emballages récupérables et divers *		NO		CO13		DO13	
Immobilisations corporelles en cours		NO		CO14		DO14	
Avances et acomptes		NO		CO15		DO15	
		TOTAL III		CO16		DO16	
		7 825		99 712		DO17	
Participations évaluées par mise en équivalence		NO		CO17		DO18	
Autres participations		NO		CO18		DO19	
Autres titres immobilisés		NO		CO19		DO20	
Prêts et autres immobilisations financières		NO		CO20		DO21	
		TOTAL IV		CO21		DO22	
		14		7 825		124 882	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.I 2054 bis 2008

Exercice N émis le

3 1 1 2 2 0 0 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LE FRISTIN (CONSOLIDÉ)

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement Au cours de l'exercice			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5) 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de déduction de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont tirés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise LE FESTIN (consolidé)

Néant

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	CV	PE	EL	FE	EM	EG	EN	EH
Frais de développement et de développement	TOTAL I							
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II			601				18 800
Terrains		II						
Sur sol propre		PI						
Sur sol d'autrui		PII						
Constructions		III						
Sur sol d'autrui		PIII						
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PIV						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PIV						
Autres		PIV						
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		5 185	QF		26 967	
Matériel de transport		QD		2 440	QI		4 981	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QI		4 916	QJ		20 513	
Emballages récupérables et divers		QJ			QK			
TOTAL III	QI	QU	QV	12 541	QW		7 825	52 462
TOTAL GENERAL (I + II + III)	QV	QW	QX	13 142	QY		7 825	71 262

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilitations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	
Frais d'équipement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	M6	M7	M8	M9	M0	M1	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	N7	N8	N9	M2	M3	M4	M5	M6	M7	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q0	Q1	Q2	Q3	
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	
Inst. générales, agencement et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	
Inst. techniques mar. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T0	T1	T2	T3	T4	
Inst. générales, agencement divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	V1	V2	V3	V4	V5	V6	
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	V0	
Mat. bureau et inform. mobilier	W6	W7	W8	W9	W0	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	X5	X6	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X0	X1	X2	X3	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NZ	NV					
Total général sans valeur ajoutée (NP + NQ + NR)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NZ	NV					
Total général sans valeur ajoutée (NS + NT + NU)			NY	NS	NT	NU	NZ	NV					
Total général sans valeur ajoutée (NW - NY)			NY	NS	NT	NU	NZ	NV					

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais de démission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise LE BASTIN (consolidé)

Néant *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions pour reconstitution des éléments rattachés et pétroliers (art. 237 bis A-11)	3U					
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V					
Amortissements dérogatoires	3X					
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3					
Provisions (fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 * et fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 * (art. 39 quinquies H du CGI))	U					
Autres provisions réglementées (1)	3Y					
TOTAL I	3Z					
Provisions pour litiges	4A					
Provisions pour garanties données aux clients	4E					
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I					
Provisions pour amendes et pénalités	4N					
Provisions pour pertes de change	4T					
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X					
Provisions pour impôts (1)	5B					
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R					
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V					
TOTAL II	5Z					
incorporelles	6A					
sur	6E					
immobilisations	6F					
titres mis en équivalence	6Q2					
autres participations financières (1) *	6Q6					
Sur stocks et en cours	6N					
Sur comptes clients	6T					
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X					
TOTAL III	7B					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C					
Dont dotations et reprises						
- dépréciation	UE					
- financières	UG					
- exceptionnelles	UJ					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Tirages mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Designation de l'entreprise : **LE FESTIN (consolidé)**

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1	2	3			
		UL	UM	UR	US	UV			
Créances rattachées à des participations									
Prêts (1) (2)		UP	UR	UV					
Autres immobilisations financières		UT	UV				2 648		
Clients douteux ou litigieux		VA					2 711		
Autres créances clients		UX					202 859		
Créance représentative de titres prêts ouverts en garantie * (antérieurement constituée) *		U0		Z1					
Personnel et comptes rattachés		UY							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
État et autres collectivités publiques		VM							
Impôts sur les bénéfices									
Taxe sur la valeur ajoutée		VB					6 342		
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					6 342		
Divers		VP							
Groupe et associés (2)		VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					313		
Charges constatées d'avance		VS					34 772		
TOTALUX		VT					246 997		
		VV					2 648		
RENVIS									
(1)	Montant des								
	- Prêts accordés en cours d'exercice								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1	2	3	4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		7G							
à 1 an maximum à l'origine									
à plus d'1 an à l'origine		VH					3 556		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					51 442		
Personnel et comptes rattachés		8C					22 276		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					30 799		
État et autres collectivités publiques		8E					34 733		
Impôts sur les bénéfices		8F					661		
Taxe sur la valeur ajoutée		VW					661		
Obligations cautionnées		VX							
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I							
Groupe et associés (2)		8J							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					73		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		8L							
Produits constatés d'avance		8M					109 578		
TOTALUX		8N					257 280		
		8O					3 556		
RENVIS									
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice								
	Emprunts remboursés en cours d'exercice								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Signature de l'entreprise : **LE FESTIN (consolidé)**

Néant

Exercice N, clos le : 31/12/2007

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

96 906

Rémunération du travail (entreprises à l'IS)

de l'exploitant ou des associés de son conjoint

moins part déductible*

à réintégrer :

WB

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses comptables visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*

WF

Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*

WI

Amendes et pénalités (nature : **CONTRAVENTION**)

WJ

Impôt sur les sociétés et l'IFA acquittée en 2005 (cf. page 9 de la notice 2032)

WK

Quote-part de personnes ou un GIE

WL

Résultat intermédiaires plus à l'article 209 3° du CGI

L7

K7

Moins-values nées à long terme relevant du taux à 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

ZM

Moins-values nées à long terme relevant du taux à 0 %, (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007)

ZN

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

Plus-values nettes à court terme
Plus-values soumises au régime des fusions

ZO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

XR

Régularisations diverses à détailler sur feuille séparée (dont : jetons excédentaires (art. 39-13° et 42 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exercée)

SW

Quote-part de 5 % des plus-values à surco

WQ

TOTAL I

134 909

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE*

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégrés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WU

Plus-values nettes à long terme

WV

imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

WV

imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007)

WV

imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

WV

imputées sur les déficits antérieurs

WV

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WV

Régime des sociétés mères et des filiales* (quote-part des frais et charges restant imposable, produit net des actions et parts d'intérêts : à déduire des produits nets de participations

XA

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

ZV

Majoration d'amortissement*

XD

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuille séparée (dans ce cadre dérogé par le report en arrière du déficit (entreprises à l'IS)

YG

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

XH

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins I)

134 909

XI

Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)

déficit (II moins I)

ZL

XJ

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)

XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

134 909

XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Designation de l'entreprise		LB FESTIN (consolidé)		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés				K5	
Déficits reportables				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne X0)				Y1	
Total des déficits restant à reporter				YK	
INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
				30 94 6	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuilles séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 ^o du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
		ligne W1		ligne WU	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
L1							

Designation de l'entreprise LE FESTIN (consolidé)

Néant *

TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OC	(114 767)
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		OD	26 301
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		OE	
Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		TOTAL I	OE
Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB	(88 466)
Dividendes		ZD	
Autres réparations		ZE	
Report à nouveau		ZF	
		ZG	(88 466)
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH
		ZI	(88 466)

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Engagements de crédit-bail immobilier	(préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	YQ		Exercice N :	Exercice N-1 :
- Engagements de crédit-bail mobilier		YR			
- Effets portés à l'escompte et non échus		YS			
- Sous-traitance		YT	294 013		209 706
- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	YX	15 052		13 894
- Personnel extérieur à l'entreprise		YU			
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)		SS	60 963		49 220
- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages		ST	90 600		68 814
- Autres comptes		ZI	460 630		341 633
- Taxe professionnelle *		YW	3 455		3 335
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		YZ	2 567		4 633
Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	6 022		7 968

DETAIL DES POSTES			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES			
- Montant de la T.V.A. collectée		YY	50 790
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	45 824
- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2007) *		OB	188 347
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		OS	

IMPÔTS ET TAXES			
- Taxe professionnelle *		YW	3 455
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		YZ	2 567
Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	6 022

RÉGIME DE GROUPE *			
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	
Groupe : résultat d'ensemble		JD	
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG	
- numéro de centre de gestion agréé *		XP	
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <input type="checkbox"/> handicapés : <input type="checkbox"/>)		YP	7
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration		ZR	0

(1) ou 8% pour les exercices antérieurs à 01-01-2007.
 (2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007. Les plus-values à long terme affectées aux titres de SIF cotés imposables à l'impôt sur les sociétés redevient au taux de 16,5% (art. 219a du CGI).
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-VOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I. N° 2059-A 200

Formulaire obligatoire, article 53 A
du code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : LE FESTIN (consolidé)

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine* ^①	Valeur nette réévaluée* ^②	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ^③	Autres amortissements* ^④	Valeur résiduelle ^⑤
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉAUSÉES

Qualification fiscale des plus et moins-values réauesées

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (copier de la colonne ①)	Valeur résiduelle (reprise de la colonne ⑤)	Prix de vente* ^⑥	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ^⑦	Court terme ^⑧	Autres amortissements* ^④	Long terme ^⑨	Valeur résiduelle ^⑤	
1	⑦	⑧	⑩	⑪	16,5 % (1)	15 % ou 16 %	0 % (2)	
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés							+
14	Amortissements irrégulièrement différents se rapportant aux éléments cédés							+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale							+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée							+
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							

II - Autres éléments

21							
----	--	--	--	--	--	--	--

(1) Uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007
 (2) ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entrepris : LE BESTIN (consolidé)

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégré
	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à IIR)	sur 10 ans				
	sur une durée afférente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)					
	TOTAL 1					
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'exercice	Montant anti- ricurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégré
	sur 3 ans au titre de		N - 1			
			N - 2			
			N - 1			
			N - 2			
			N - 3			
			N - 4			
			N - 5			
			N - 6			
			N - 7			
			N - 8			
			N - 9			
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'imputa sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (oules sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'exercice	Montant anti- ricurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégré
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **LE BESTIN (consolidé)**

Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 16% (2).

Gains nets nettes de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (3) *

Gains nets nettes de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies -0 du CGI) ou d'autres éléments déductifs exclus du régime du long terme (art. 219 I quater du CGI) (4) *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)	Moins-values à 16% (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16% (3)		Solde des moins-values à 16% (4)
		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16% (3)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16% (3)	
Moins-values nettes N				
N - 1				
N - 2				
N - 3				
Moins-values nettes à long terme				
subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)				
N - 4				
N - 5				
N - 6				
N - 7				
N - 8				
N - 9				
N - 10				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine (1)	Moins-values				Imputations sur les plus-values à long terme		Solde des moins-values à reporter (col. : (2) + (4) - (5) - (7))
	À 19 % ou à 15% (2)	À 8 % (1) (3)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a quater, 2° ou 3° du CGI) (4)	À 15% ou à 16,5% (2)	À 8% (1) (5)	Imputations sur le résultat de l'exercice de l'exercice (6)	
Moins-values nettes à long terme							
subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)							
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
N - 6							
N - 7							
N - 8							
N - 9							
N - 10							

(1) Uniquement en cas d'exercice ouvert entre le 01/01/2006 et le 31/12/2006, en cas d'exercice ouvert à compter du 01/01/2007, ces colonnes n'ont pas à être servies.

(2) Uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPT cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont demandées dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG-TERME
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

D.G.I N°2059-D 2008

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : LE BESTIN (consolidé)

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
	taxes à 10 %	taxes à 15 %	taxes à 18 %	taxes à 8 %	taxes à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)					
Plus-values de l'exercice précédent (N-1) affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11				
TOTAL (lignes 9 à 11)	12				
relevements opérés					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13				
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14				
TOTAL (lignes 13 et 14)	15				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : LE FESTIN (consolidé) Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2007 et clos le : 31/12/2007

Durée en nombre de mois 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	493 769
Production Vendue - Biens	A5	
Production Vendue - Services	A7	294 667
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	133 764
Autres produits	B8	2
Transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
TOTAL A	I5	922 202

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock (marchandises) *	C2	(38 286)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	445 630
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle	C6	15 052
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	40 552
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements affectés à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	462 998

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
TOTAL A - TOTAL B	D2	459 203

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

- (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portés en ligne K8.
- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

D.G.1 N°2059-F 2008

Formule obligatoire
(art. 38 de l'art. III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2007

N° SIRET 3 7 7 9 6 1 0 7 3 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LE FESTIN (consolidé)

ADRESSE (voie) Bât. G2 .Quai Armand Talandé

CODE POSTAL 33300 VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
	N°	Voie		Pays	
Adresse :	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
	N°	Voie		Pays	
Adresse :	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'art. 311 du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 311122007

N° SIRET 3 7 7 9 6 1 0 7 3 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LE FESTIN (consolidé)

ADRESSE (voie) Bât. G2, Quai Armand Talrand

CODE POSTAL 33300 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie	Commune	Pays	
Code Postal					
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie	Commune	Pays	
Code Postal					
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie	Commune	Pays	
Code Postal					
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie	Commune	Pays	
Code Postal					
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie	Commune	Pays	
Code Postal					
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie	Commune	Pays	
Code Postal					

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Période du 01/01/2007 au 31/12/2007

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation absolue (12/12)	%
	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (12 mois)		
Ventes de marchandises	493 769	281 904	211 865	75,16		
- Coût direct d'achat	-38 286	-100 009	61 723	61,72		
+/- Variation du stock de marchandises	532 055	381 913	150 142	39,37		
	Marge commerciale (1)	107,75 %	135,48 %			
+ Production vendue	294 667	159 464	135 203	84,79		
+ Production stockée						
+ Production immobilisée						
	Production de l'exercice	294 667	159 464			
- Matières premières et approvisionnements consommés						
- Sous-traitance directe						
	Marge brute sur production (II)	294 667	159 464	135 203	84,79	
	Taux de marge brute sur production	100,00 %	100,00 %			
	Marge brute globale (I + II)	826 722	541 377	285 345	52,77	
	Taux de marge brute globale	104,86 %	122,66 %			
- Services extérieurs et autres charges externes	460 630	341 633	118 997	34,83		
	Valeur ajoutée produite	366 092	199 744	168 348	83,28	
	Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	46,43 %	45,26 %			
+ Subventions d'exploitation	133 764	157 899	-24 135	-15,28		
- Impôts, taxes et versements assimilés	6 022	7 968	-1 946	-24,41		
- Salaires et traitements	193 379	165 729	27 650	16,68		
- Charges sociales	75 674	62 691	12 983	20,71		
	Excédent brut d'exploitation	224 781	121 254	103 527	85,38	
	Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	28,51 %	27,47 %			
+ Reprises sur amortissements et provisions	319 471	260 292	59 179	22,74		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	13 141	12 284	857	6,96		
- Dotations aux provisions sur immobilisations	351 709	316 736	34 973	11,04		
- Dotations aux provisions sur actif circulant		2 735	-2 735	-99,99		
- Dotations aux provisions pour risques et charges	2	3	-1	-33,32		
- Autres produits de gestion courante	40 552	24 138	16 414	68,00		
- Autres charges de gestion courante						
+ Transfert de charges d'exploitation						
	Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	138 852	25 656	113 196	44,27	
	Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	17,61 %	5,81 %			
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)						
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)						
+ Produits financiers de participations	2					
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances						
+ Autres intérêts et produits assimilés						
+ Reprises sur provisions financières						
+ Différences positives de change						
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
- Dotations financières aux amortissements et provisions						
- Intérêts et charges assimilées	914	839	75	8,34		
- Différences négatives de change						
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
	Résultat courant avant impôts	137 940	24 817	113 123	45,53	
	Résultat courant / chiffre d'affaires	17,50 %	5,82 %			
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	156	5 750	-5 594	-87,28		
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 623		3 623	N/S		
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels	3 459	1 019	2 440	239,45		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 373		3 373	N/S		
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
	Résultat exceptionnel	-3 053	4 731	-7 784	-164,52	
- Participation des salariés aux résultats	37 981	3 247	34 734	N/S		
- Impôt sur les bénéfices	98 906	26 301	70 605	269,45		
	Résultat Net Comptable	12 229 %	5,96 %			

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois	31/12/2003 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	788 435	441 368	383 405	360 243	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	180 266	101 010	176 877	-15 340	
c) Impôt sur les bénéfices	37 981	3 247			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	142 285	97 763	176 877	-15 340	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	96 906	26 301	-47 137	-67 630	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Partipation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	7				
b) Montant de la masse salariale	193 379	165 729	152 337	175 480	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	75 674	62 691	59 967	64 590	

Observations complémentaires